

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**20 DECEMBRE 2018**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

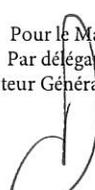
OBJET

**Demande de subvention  
auprès du Conseil  
Départemental des  
Yvelines « Aide aux  
programmes d'éducation  
artistique et culturelle »**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 21 décembre 2018  
par voie d'affichages  
~~notifié~~  
transmis en sous-préfecture  
le 21 décembre 2018  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 21 décembre 2018

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Denis PRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix huit, le 20 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre deux mille dix huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire.

**Etaient présents :**

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur PRIOUX, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Madame PEYRESAUBES, Madame AGUINET, Monsieur LEGUAY, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur COUTANT, Monsieur PAQUERIT, Madame CERIGHELLI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame RHONE, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Monsieur MIGEON à Madame PEUGNET  
Monsieur JOUSSE à Madame AGUINET  
Madame LIBESKIND à Madame TEA  
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES  
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD  
Madame MEUNIER à Monsieur PÉRICARD

**Secrétaire de séance :**

Monsieur COUTANT

Accusé de réception en préfecture  
078-217805514-20181220-18-G-05-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2018  
Date de réception préfecture : 21/12/2018

**N° DE DOSSIER** : 18 G 05

**OBJET** : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES « AIDE AUX PROGRAMMES D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE »

**RAPPORTEUR** : Monsieur COUTANT

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le Département des Yvelines soutient les projets culturels qui répondent aux trois enjeux suivants : renforcer la solidarité et le lien social, contribuer au développement dynamique des territoires, agir en tenant compte des nouveaux usages, notamment numériques.

Pour la période 2019-2021, le Conseil Départemental souhaite aider les acteurs culturels engagés dans le champ de l'éducation artistique et culturelle de l'enseignement artistique sur un programme pluriannuel. Est entendu comme « programme » tout ensemble de projet concourant au même objectif présentant une démarche d'éducation artistique et culturelle sur une temporalité de trois ans.

Le dispositif intitulé « aide aux programmes d'éducation artistique et culturelle » vient financièrement à l'appui des programmes répondant aux objectifs suivants :

- Contribuer aux actions culturelles de proximité, tout en assurant l'équilibre avec les évènements rayonnants impliquant différents partenaires ;
- Contribuer à l'équité d'accès à la culture pour les habitants ;
- Participer au renouvellement des coopérations dans un but d'optimisation des ressources et du fonctionnement.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye inscrit sa politique de développement culturel dans des programmes d'éducation culturelle et artistique reposant sur les établissements culturels (médiathèque, théâtre, conservatoire et service des collections municipales) ; sur des évènements rayonnants (Festival du Street Art, les *Rencontres Chorégraphiques*, le *Tremplin des z'artistes*, les Journées du patrimoine, la Fête de la Musique, les résidences artistiques) ainsi que sur une dynamique partenariale (établissements scolaires ; associations, structures de loisirs, La CLEF...).

Ces programmes répondant pleinement aux objectifs du dispositif « aide aux programmes d'éducation artistique et culturelle », il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention triennale pour la période 2019-2021 auprès du Conseil Départemental des Yvelines.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

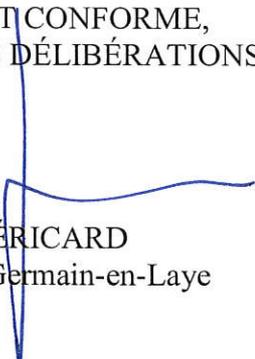
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention triennale pour la période 2019-2021 auprès du Conseil Départemental des Yvelines.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD  
Maire de Saint-Germain-en-Laye